

# ACCOMPAGNEZ VOS INTÉRIMAIRES EN SITUATION D'ILLETTRISME



Que ferez-vous si votre intérimaire/employé/ fonctionnaire en mission a un accident car il n'a pas su lire une consigne de sécurité ?

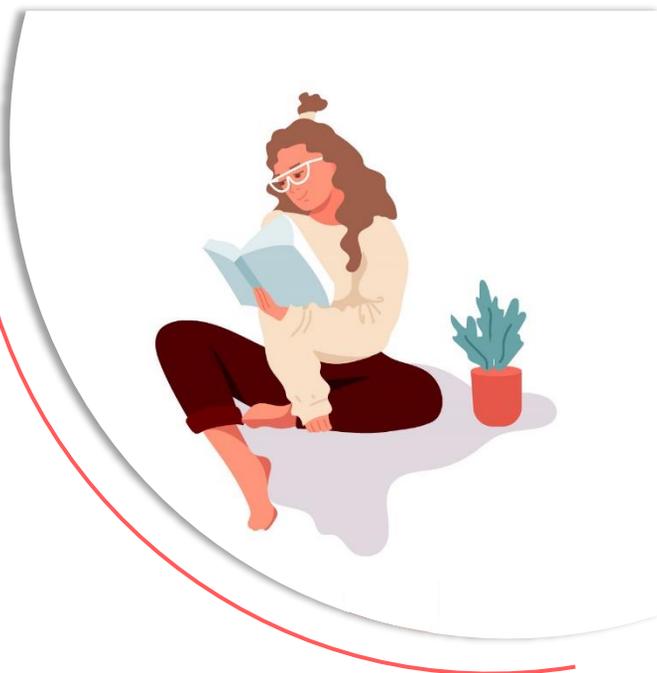
Que ferez-vous si votre intérimaire échoue aux tests de pré-sélection car il ne sait pas lire ?

Que ferez-vous si l'entreprise utilisatrice n'est pas satisfaite des intérimaires qui lui sont délégués car ils ne comprennent pas les consignes au travail ?

## CE PROBLÈME VOUS CONCERNE CAR

9% des salariés intérimaires sont en situation d'illettrisme.

Ces salariés se mettent en danger car ils ne savent pas lire les consignes.



De plus, les entreprises qui les emploient ne sont pas toujours satisfaites de leurs performances. Cela met les intérimaires en difficulté, leur mission n'est pas reconduite et l'intérimaire met fin à ses relations avec son agence d'emploi.

L'agence d'emploi risque de perdre un intérimaire et de voir son image de marque dégradée.



## LA SOLUTION, C'EST D'IDENTIFIER ET FORMER LES INTÉRIMAIRES EN SITUATION D'ILLETTRISME.

Ils peuvent être facilement repérés quand on connaît les signes : ils oublient systématiquement leurs lunettes, ils viennent accompagnés aux rendez-vous, ils refusent de remplir ou de signer les documents...

Des outils simples existent pour vous aider à faire ce travail : l'outil Diag compétences d'AKTO par exemple.

De nombreuses formations aux compétences de base sont dispensées en Île-de-France par de nombreux organismes de formations. Il est compliqué d'en parler avec les intérimaires, mais des solutions existent pour vous aider à les mettre en confiance.



POUR EN SAVOIR PLUS

## POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE FORMER SES INTÉRIMAIRES/ SALARIÉS/FONCTIONNAIRES EN SITUATION D'ILLETTRISME ?

Une fois formés, vos intérimaires ne se mettront plus en danger au travail.

Ils seront plus autonomes dans leurs missions, ils pourront évoluer, gagner en compétences, être plus polyvalents, gagner en confiance ...

Vous pourrez leur proposer des missions plus intéressantes et variées.

Les entreprises qui emploient vos intérimaires seront plus satisfaites.

Vous créez une relation de confiance avec vos intérimaires, qui seront plus attachés à votre agence.

Cette démarche affirme aussi la responsabilité sociale de votre entreprise.

## EN BREF, TOUT LE MONDE EST GAGNANT.

Agissez dès aujourd'hui en identifiant vos salariés concernés et en leur proposant des formations adaptées.

Ensemble, faisons reculer le nombre d'intérimaires en situation d'illettrisme.



POUR EN SAVOIR PLUS

[competencesdebase.akto.fr](http://competencesdebase.akto.fr)

# COMPETENCES DE BASE - AKTO.FR



Que ferez-vous si votre intérimaire/employé/ fonctionnaire en mission a un accident car il n'a pas su lire une consigne de sécurité ?

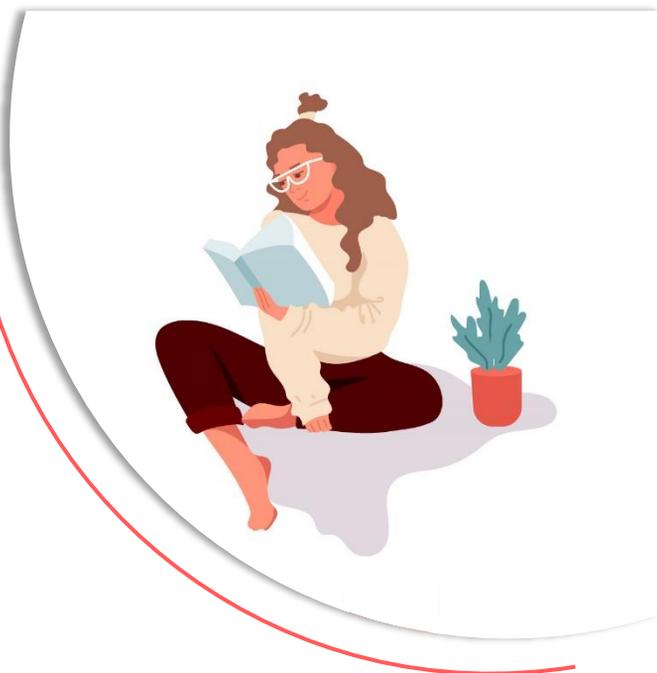
Que ferez-vous si votre intérimaire échoue aux tests de pré-sélection car il ne sait pas lire ?

Que ferez-vous si l'entreprise utilisatrice n'est pas satisfaite des intérimaires qui lui sont délégués car ils ne comprennent pas les consignes au travail ?

## CE PROBLÈME VOUS CONCERNE CAR

9% des salariés intérimaires sont en situation d'illettrisme.

Ces salariés se mettent en danger car ils ne savent pas lire les consignes.



Leurs performances sont variables en fonction de leurs tâches. Ils sont souvent en difficulté, ils sont peu polyvalents, peu flexibles...

Ces salariés peuvent aussi être stigmatisés ou s'isoler d'eux-mêmes. Leur situation de mal-être peut provoquer leur démission.

Les entreprises qui emploient un nombre important de salariés en situation d'illettrisme ont souvent un taux d'absentéisme et de turnover élevé.



**LA SOLUTION, C'EST UN SITE** qui va vous aider à identifier vos salariés en situation d'illettrisme, les comprendre et agir. Ce site, c'est [competencesdebase.akto.fr](http://competencesdebase.akto.fr)

Connectez-vous dès aujourd'hui sur [competencesdebase.akto.fr](http://competencesdebase.akto.fr)

**COMPETENCESDEBASE.AKTO.FR** est un site très simple d'utilisation et très complet.

C'est un point d'entrée unique quand on se pose des questions sur la maîtrise des compétences de base de ses salariés.



POUR EN SAVOIR PLUS

[competencesdebase.akto.fr](http://competencesdebase.akto.fr)